



AUDITION A LA COMMISSION D'ENQUETE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION LE POLE

Présentation de la structure

Structure sous forme associative, la Plate-forme d'Orientation Linguistique et d'accès à l'Emploi (le POLE) est un organisme de formation qui s'inscrit dans une volonté d'accompagnement des publics en difficultés linguistiques et notamment les migrants en insertion sociale et professionnelle.

Dès sa création en 2000, Le POLE agit et intervient dans des zones de forte précarité sociale pour favoriser l'autonomie de ses bénéficiaires. Notre objectif principal est celui de les aider à réaliser leurs projets et à trouver un emploi qui constitue un véritable vecteur d'intégration sociale.

Avec une quarantaine de salariés permanents répartis sur les régions Ile de France et Hauts de France, le POLE dispose de plusieurs centres de formation et d'examens notamment en Seine Saint Denis, Val de Marne et le Nord.

L'expérience acquise par ses équipes a permis au POLE de devenir un acteur apprécié dans l'accueil, l'évaluation, la formation, l'accompagnement des publics en difficulté linguistique et la certification des niveaux atteints.

Grâce à ses ancrages territoriaux construits à la faveur d'un positionnement privilégiant le travail en réseau, le POLE participe utilement à de nombreux dispositifs de formation linguistique, d'évaluation linguistique, d'orientation et suivi, de certification DILF, DELF et TCF, d'alphabétisation, FLE, de formation à visée professionnelle, d'ateliers sociolinguistiques ou de formation civique.

C'est ainsi que le POLE intervient, par exemple, dans le dispositif formation linguistique de l'OFII (dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine- CIR-), dans le 93 et le 94, à trois niveaux essentiels :

- La plate-forme d'accueil (au sein des DT de l'OFII)
- La formation linguistique
- La certification (à travers l'organisation de sessions de TCF)

Il en va de même pour la mobilisation des jeunes (Parcours d'Entrée en Emploi -PEE) ou pour les parcours visant les jeunes réfugiés (PIAL)

Le POLE a également lancé un programme original (qui a reçu le soutien de la DAEEN et la DRJSCS -Ile de France). Un dispositif qui s'articule autour de deux axes prioritaires :

- Mise en place de plates-formes d'accueil, d'information, d'orientation, de formation linguistique et d'accompagnement à l'emploi pour les réfugiés (**POLE "R"**)



- Mise en œuvre d'Ateliers Permanents de formation linguistique et d'accompagnement à l'emploi (**APLE"R"**)

Enfin, Le POLE s'est lancé dans des actions expérimentales de formation linguistique à distance avec une double volonté : lutter contre la fracture numérique et accompagner les publics cibles dans cette période compliquée de crise pandémique.

La maîtrise linguistique dans le processus d'intégration

S'il n'est nul besoin d'insister sur le fait qu'un des premiers freins à lever pour une intégration réussie des populations accueillies par la France tourne autour de la maîtrise de la langue française, les avis peuvent diverger sur l'échelle de priorités à accorder aux quatre compétences langagières : compréhension orale, expression orale, compréhension écrite et expression écrite.

Au risque d'être très schématique, nous pensons que le modèle d'accueil à la française qui s'oppose à toutes formes de repli identitaire ou communautaire devrait accorder une place encore plus importante à la maîtrise de la langue.

La communication est la base de toute relation (sociale, professionnelle, administrative). Comprendre et se faire comprendre est primordial, la langue tient donc une place importante dans le processus d'intégration.

Parler français va permettre aux migrants de s'insérer plus facilement et plus rapidement dans la société française. Par ailleurs, cela permettra également un accès au monde de l'emploi et donc une aisance et/ou une autonomie financière.

Notre expérience nous enseigne que l'intégration est un processus et un parcours. Il est donc essentiel que la politique d'accueil puisse prévoir un accompagnement progressif, évolutif et accessible à tous.

L'apprentissage de la langue et les spécificités des publics

Le rapport des populations accueillies par la France à la langue française est intimement lié à la nature des flux migratoires.

Ne pas en tenir compte fausse sérieusement les plans d'accueil consentis.

L'histoire nous enseigne que celles et ceux qui viennent de régions ayant des liens avec la culture française accèdent plus facilement à la maîtrise de la langue que celles et ceux qui viennent d'autres régions.

Les réalités en œuvre (mondialisation, positionnements géopolitiques, réalités économiques, conflits, ...) se traduisent par une diversité plus accentuée des populations accueillies.

Accorder une attention particulière aux spécificités des publics constitue donc un enjeu majeur dans le processus d'apprentissage.



En plus du statut de l'apprenant (réfugié, résident, ...), nous devons tenir compte de l'origine culturelle (combattre la perte de repères et préparer aux exigences de la société d'accueil), du contexte social, de la scolarisation ou non dans le pays d'origine, de l'état de santé, de l'envie ou la capacité à apprendre une nouvelle langue...etc.

En plus des compétences professionnelles habituelles (un master), les formateurs doivent faire preuve d'adaptabilité, de patience, de considération et d'empathie à l'égard des apprenants. Ils doivent, en particulier, connaître la pédagogie andragogique et proposer des activités adaptées aux adultes migrants : des thèmes intéressants, utiles et motivants, car l'apprentissage du français à l'âge adulte est un processus long et complexe.

L'offre de formation linguistique en France

L'offre de formations linguistiques en France, est, de notre point de vue, globalement assez conséquente.

La multiplicité des offres (Etat, collectivités, fondations, associations...) est de nature à couvrir des besoins diversifiés. Cependant, la multiplicité des dispositifs et, souvent, l'absence de coordination ou de mise en cohérence à l'échelle des territoires, réduit considérablement la visibilité des actions et, par voie de conséquence, l'efficacité de cette offre.

Cette illisibilité ne concerne pas uniquement les bénéficiaires, elle s'étend aux professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, ce qui implique de mauvaises orientations ou pas d'orientation du tout.

Les moyens consentis par les divers services de l'Etat et les collectivités territoriales en particulier devraient faire l'objet d'une meilleure articulation pour que la logique de parcours d'intégration retrouve tout son sens.

La question du volume horaire d'apprentissage au sein du CIR, reste posée.

A la faveur du dernier rapport parlementaire sur le sujet ; nous avons enregistré des avancées significatives ; cependant, nous notons que deux points restent totalement posés.

Le premier concerne les non lecteurs non scripteurs, pour lesquels le volume prescrit est actuellement fixé à 600H. Cela demeure très insuffisant (et largement inférieur à d'autres pays européens)

Le second concerne les signataires qui, malgré leurs efforts, n'atteignent pas le niveau A1 préconisé par le CIR et pour lesquels il conviendrait d'envisager des parcours complémentaires.

Si les délais d'accès à la formation dans le cadre du CIR est généralement satisfaisante, il n'en est pas de même pour les autres dispositifs. Ceux-ci sont généralement organisés dans le cadre d'appels d'offre qui, trop souvent, font l'objet de délais de traitement incompatibles avec les besoins des formateurs et des publics.



En tout état de cause, les questions de l'articulation des dispositifs, de l'information sur les offres et les volumes prescrits devraient faire l'objet d'un réexamen qui associe les acteurs de terrain.

Les Bénéficiaires de la Protection Internationale et les demandeurs d'asile

Tout en reconnaissant que la question de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile est une question éminemment politique qu'on ne peut évacuer d'un revers de main, on ne peut que s'interroger sur les raisons de la distorsion que nous vivons entre les moyens affichés et les réalités observées sur le terrain.

L'accueil des demandeurs d'asile peut faire l'objet d'un traitement plus conforme à la notoriété de la France et les valeurs véhiculées. Plusieurs pistes peuvent être envisagées dont, en particulier, l'allègement de la charge qui pèse sur certaines structures d'accueil et, dans le même esprit, ouvrir la possibilité aux demandeurs d'asile de suivre des parcours appropriés d'apprentissage linguistique qui leur permettraient d'être mieux préparés à accéder au statut de réfugié.

Pour ce qui concerne les réfugiés statutaires, nous avons eu à constater sur le terrain une demande croissante d'accompagnement de ces publics tant sur le plan de la formation linguistique, que sur un ensemble de questions relatives à leur vie sociale ou d'insertion professionnelle.

La mobilisation par les pouvoirs publics de moyens conséquents en faveur de ces publics qui sont désormais considérés comme des publics prioritaires semble se heurter aux particularités propres à ce public : multiplicité des interlocuteurs, empilement des dispositifs, « volatilité » des publics et difficultés de repérage et de mobilisation.

De plus, les institutions en charge de ces publics ne semblent pas disposer des moyens humains nécessaires à cette prise en charge (ex : les DT de l'OFII)

L'intégration et l'insertion professionnelle et sociale

Si la levée du frein de la langue est indispensable, elle n'est certainement pas suffisante.

Notre expérience nous montre que plus la formation est concrète et surtout en lien avec l'insertion sociale et professionnelle (possibilité de stage, d'alternance, de plateaux techniques, de projets collectifs citoyens, tout ça en lien avec les compétences et les parcours des personnes dans leurs pays d'origine, etc.) plus les résultats sont probants en matière d'apprentissage linguistique tout autant que dans l'intégration des publics cibles.

L'articulation entre formation et emploi pour les publics en besoin d'apprentissage linguistique ne semble toujours pas suffisamment prise en compte.



Le CIR devrait évoluer sur ce point avec de fortes incitations pour que les opérateurs publics en charge de l'emploi puissent créer des passerelles concrètes avec les instances en charge de l'intégration.

Nous constatons que dans la dernière période un effort est consenti par les services de certaines DT de l'OFII (DT94) pour relayer les offres de formation professionnelles ou des offres d'emploi auprès des structures accueillant des publics réfugiés.

Cette pratique gagnerait à être systématisée et élargie.

Dans le même temps, nous constatons, dans nos centres que nos formateurs jouent souvent le rôle d'écrivain public, d'assistant social auprès de nos stagiaires. Il serait intéressant d'envisager un accompagnement social dans le parcours (xx heures à dépenser auprès d'un acteur social ?)

Quelques pistes de progrès

A partir de notre modeste expérience, nous formulons, ici, quelques suggestions et propositions, qui, de notre point de vue, pourraient améliorer l'existant.

a. L'accès des publics à l'information

Il nous semble utile et pertinent que les modalités d'information préalable aux actions de formation linguistique (qu'elles émanent de l'Etat, des collectivités ou des associations) puissent faire l'objet d'un examen qui dépasse la mise en place de bases de données.

b. La gestion de l'accueil

- i. Au niveau de l'OFII : le positionnement linguistique des signataires du CIR mérite une réflexion renouvelée sur l'articulation entre auditeurs et prescripteurs qui génère aujourd'hui des situations compliquées en termes d'orientation et de parcours de formation
- ii. A l'échelle des territoires : Par le passé, des structures (départementales) dévaluation et d'orientation existaient et permettaient d'identifier les besoins avant de fixer les offres de formations. Aujourd'hui, la démarche est inversée : on fixe l'offre et on cherche des candidats. Nous pensons qu'il serait fortement souhaitable que l'on revienne à une formule qui a fait la preuve de sa pertinence dans des départements aussi importants que la Seine Saint Denis.

c. La prise en compte des compétences numériques

Les expériences engagées par de nombreuses structures dont la nôtre en matière de formation linguistique à distance ont montré leur pertinence (résultats comparables aux formations en présentiel)



Les bénéficiaires ont fait la démonstration (quand ils sont correctement équipés) qu'ils ne sont pas rétifs à ce type d'enseignement. Mieux, la fracture numérique dont ils sont victimes se nourrit essentiellement de la non maîtrise de la langue.

Nous pensons que les initiatives nationales ou territoriales en matière d'inclusion numérique devraient trouver un écho réel dans la définition et la mise en œuvre du contrat d'intégration

d. Le développement du parrainage citoyen : une pratique à encourager

Le développement du parrainage citoyen pour les réfugiés, apatrides ou protégés, est une excellente pratique qui permet de mieux gérer les démarches administratives, de mieux appréhender les valeurs de la République et d'avoir un soutien dans leur parcours d'intégration.

Le parrainage citoyen favorise l'intégration linguistique et sociale, mais aussi casse l'image craintive que peut avoir le migrant du citoyen français.

Il est de même pour les citoyens français : la crainte de l'étranger vient souvent de préjugés par méconnaissance de l'autre, il est important de briser ces images d'étrangers agressifs, assistés et qui refusent de s'intégrer.

Mourad ALLAL
22 Juillet 2021